

Paire de plats "cardinal" en étain fin



Paire de plats "cardinal" en étain fin décorée sur le rebord des armes de la famille Légier de la Tour. Au dos, chacun des plats portent deux fois un petit poinçon identique et un autre plus important. Il s'agit de la marque du potier parisien Nicolas Thibault.

Epoque Louis XIV, après 1643

Restaurations d'usage

H. 6 x D. 43 cm

L'objet que nous présentons aujourd'hui met en lumière un matériau très apprécié au XVII^e siècle : l'étain. Ecrit « étin » ou encore « estain », ce métal possède des caractéristiques recherchées sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV notamment. En effet, il ne s'oxyde pas facilement, ne forme aucun composé toxique au contact de la nourriture et se conserve aisément. Ainsi, il fut très utilisé dans les pièces destinées à la vaisselle. En revanche, même si l'étain revêt un rôle utilitaire, il fait également figure d'oeuvre d'art. La paire de plats que nous présentons ici en est un parfait exemple.

Il existe plusieurs formes d'objets en étain liées à l'univers culinaire dont le plat dit « cardinal » selon la forme des chapeaux de ces ecclésiastiques. Sur ces derniers, seul un ornement met en valeur la matière : il s'agit de l'armoirie gravée sur le bord du plat. La famille commanditaire de nos objets sont les Légier de la Tour d'après l'héraldique aux trois yeux gravé.

L'origine historique n'est pas la seule marque que possède les deux plats. Au dos, ils présentent également des poinçons. Deux petits poinçons identiques indiquent le potier : Nicolas Thibault maître à Paris. Un plus grand poinçon montre que les plats sont en « étain fin ». Il existe en effet trois qualités d'étain : l'étain fin, l'étain commun, le claire-étouffe. Il s'agit d'alliages très contrôlés depuis le Moyen-Âge.

Par ailleurs, ces poinçons nous informent sur une possible datation : après 1643. Louis XIII impose une nouvelle réglementation cette année-là : « Tous les maîtres de la communauté des potiers d'estaing seraient tenus d'avoir dans leur poinçon, pour marquer l'estaing sonnante, outre le nom et la devise, en tête ces deux mots : Estaing fin et l'année de leur réception et dans celui pour marquer l'estaing commun sera mis un « P » qui signifiera Paris ». De cette manière, suite à cette sentence, chaque objet en étain est marqué par plusieurs poinçons portant la date 1643.

Source :

Douroff (B. A.), Etains français des XVII et XVIIIe siècle, Editions Charles Massin